



# REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

REÇU LE

20 DEC 2021

Opérations soumises à la procédure d'autorisation « eau »

## Enquête relative à :

Projet de la société PARC ÉOLIEN OISE 1  
dénommé " Parc éolien du Bel-Hémault " regroupant  
six aérogénérateurs et deux postes de livraison sur  
le territoire des communes de BUCVIMPS - LE QUENCEL  
AUBRY et MONTREUIL-SUR-BRÈCHE

En exécution de l'arrêté du 9 décembre 2021  
de Monsieur le préfet de Madame la préfète de l'Oise  
je, soussigné(e), M

ai ouvert, ce jour, le présent registre coté et paraphé, contenant \_\_\_\_\_ feuillets, pour recevoir pendant une durée de :

du 8 janvier 2022 au 10 février 2022

les Samedi 8 janvier 2022 de 09h00 à 12h00 et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

Jeu 10 février 2022 de 16h00 à 19h00 et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

les observations du public.

A \_\_\_\_\_

signature

le \_\_\_\_\_

## Première journée :

le \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

1 - Observations de M<sup>(1)</sup> \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_



N<sup>o</sup> permanence du COFFRE-POSTE - ENQUÊTEUR

Le Samedi 8 Janvier 2022

de 9<sup>h00</sup> à 12<sup>h00</sup>

R.A.S - pas de lettre

N<sup>o</sup> 1

Merci de prendre en compte ma contribution  
envoyée hier par mail colfi-bol-bevaux et pour  
vous informer mon opposition au projet vu la démolition  
avec un futur l'opposition inévitable des habitants et  
les risques sur le biodiversity

10/2/22

N<sup>o</sup> 2

cf Documents transmis au commissaire enquêteur.  
Bernard Le Conte - Vendreuil Cofly

cf délib. négative de la commune de Vendreuil Cofly  
10/2/22

*Reçu le 10/10/22*

## éoliennes

jeudi 10 Février, 10:12

De : antoine-anquetil@laposte.net

A : eolfi-bel-herault@registredemat.fr

Bonjour

Encore une fois, sans être contre les énergies renouvelables, je ne comprends toujours pas comment on peut poursuivre l'implantation d'éléments tels que les éoliennes sans se préoccuper des avis négatifs des habitants des communes concernées. D'autre part, malgré toutes les études montrant le gouffre financier par rapport à l'apport en énergie négligeable provenant des éoliennes, les projets éoliens se multiplient. Est-ce juste pour se donner bonne conscience? Je ne le crois pas. Est-ce que ces éoliennes "sont propres"? Là encore tout tend à démontrer le contraire.

Alors à qui profite le crime? Qui sont les véritables bénéficiaires de ce scandale d'état? Sûrement pas les riverains qui ont tous les désagréments et qui n'ont en réalité jamais le choix bien qu'on leur fasse croire le contraire. En revanche, les fabricants, les gestionnaires et les exploitants agricoles s'en mettent "plein les poches". Voilà la triste réalité. Et qui sait si certains de nos élus ne sont pas également d'heureux bénéficiaires.

Pour terminer, il faudra m'expliquer pourquoi il y a une telle concentration d'éoliennes dans les Hauts de France? Soit-disant car nous sommes dans un couloir "venteux". Je connais certaines régions de France qui sont quasiment dépourvues de ces horribles appareils. Mais pourquoi? Il n'y aurait pas de vent? C'est impossible. Je n'en veux pas à ces régions mais je trouve cela injuste. Pourquoi dans des régions comme le Midi de la France il y a si peu de ces appareils. La première raison, je pense qu'elle est liée aux nantis qui habitent ces régions et qui sont suffisamment "puissants" et pleins de relations politiques pour éviter ce genre de désagréments. Je pense également que certaines zones de ces régions ont tellement été défigurées par les promoteurs immobiliers pendant des décennies qu'ils deviennent prudents avant de succomber au rendement financier incroyable des éoliennes.

(d'ailleurs il faut signaler à ce sujet que certains fonds d'investissement sont rentrés dans ce business et en général ils ne se trompent que très rarement sur leurs investissements)

Antoine Anquetil

Répondre

Transférer

Supprimer

Reçu le 10/02/2022

Bernard Le Conte  
4 grande rue  
60120 Vendeuil Caply  
06 17 67 81 27  
Bleconte60@gmail.com

Jeudi 10 février 2022

Projet extension éolien Montreuil sur Breche

**EOLIENNES CA SUFFIT !**

**TROP C'EST TROP !**

**Alors que l'éolien semble inopérant :**

Par son intermittence, l'ensemble des éoliennes en France est très souvent à l'arrêt quasi-complet. Ainsi, **l'éolien ne permet pas la suppression des autres moyens de production**. L'éolien, se surajoute et rend notre électricité très coûteuse.

- **PJ : Facteur de charge éolien 2012-2021 (fc-tc-nationaux-mensuels-eolien-solaire) site data gouv. La productivité de l'ensemble des éoliennes est régulièrement en dessous de 1% !!!**
- **PJ : Rapport RTE 2020 page 52 :le 24 avril 2022 les 8000 éoliennes produisaient 124 MW (sur 16000 MW) !!! (avec 124 MW : 6 TGV seulement peuvent rouler !!!)**

**Alors que l'argent des éoliennes est « mal acquis » :**

Avec un prix garanti très supérieur au prix du marché, les promoteurs généralement étrangers\*, reversent une petite partie de cet argent (mal acquis) aux régions, départements, communautés de communes, mairies, propriétaires, ... ces derniers se trouvent peu à peu dépendants de cet argent « mal acquis ». **(\*Payer notre électricité à des étrangers revient à dire que nous l'importons : Une ruine pour la France).**

- **PJ :Rapport AUBERT page 16**

**Une ruine pour la France :**

50% d'augmentation du prix de l'électricité en quelques années (et ce n'est pas fini !).

Perte de notre excellence en électricité à cause de dépenses exorbitantes dans l'éolien inefficace !!!

## FACTEUR DE CHARGE EOLIEN 2012-2020

Le fc moyen est intéressant, le fc minimum est éloquent ! (fréquemment inférieur à 1%)

source : data.gouv.fr (recherche google " taux de charge éoliennes 2020")

mois	fc_minimum_eolien	fc_moyen_eolien	fc_maximum_eolien
2020-12	4,3	33,7	75,7
2020-11	1,2	25,2	77,2
2020-10	1,5	32,9	76,7
2020-09	1,1	17,1	73
2020-08	<b>0,90</b>	15,8	63,1
2020-07	<b>0,80</b>	16,4	51,2
2020-06	<b>0,80</b>	16,6	69,5
2020-05	1,7	20,5	71,5
2020-04	<b>0,70</b>	18,9	73,7
2020-03	2,5	36	76,4
2020-02	6,9	49,8	80,1
2020-01	1,8	33,3	77,5
Moyenne 2020	2,02	<b>26,35</b>	72,13
2019-12	2,3	38	80
2019-11	3,1	28,8	74,6
2019-10	1,9	28,2	64,9
2019-09	1,7	22,8	71
2019-08	<b>0,60</b>	13,9	63,1
2019-07	1	14,6	51,8
2019-06	1,7	16,6	72,3
2019-05	1,2	19	58,4
2019-04	2,2	20,8	72,4
2019-03	<b>0,70</b>	38,8	85,5
2019-02	1,6	25,6	83,5
2019-01	5,1	26,8	76
moyenne 2019	1,93	<b>24,49</b>	71,13
2018-12	1,4	32,6	81,3
2018-11	2,7	26,4	67,6
2018-10	1,1	23,1	70,5
2018-09	1,3	15,6	64
2018-08	<b>0,60</b>	13,3	50,1
2018-07	<b>0,80</b>	10,5	39,1
2018-06	<b>0,90</b>	13,6	41,7
2018-05	<b>0,80</b>	15,6	43,5
2018-04	2	21,9	60,2
2018-03	3,8	30,7	77,9
2018-02	3,5	30,4	78,5
2018-01	4,1	39,7	82,2
Moyenne 2018	1,92	<b>22,78</b>	63,05

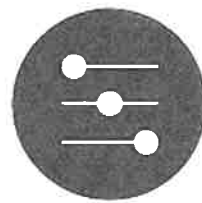
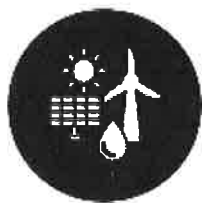
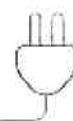
mois	fc_minimum_eolien	fc_moyen_eolien	fc_maximum_eolien
2017-12	3,2	33,6	83,1
2017-11	1,8	24,4	76,8
2017-10	<b>0,50</b>	21,5	66,7
2017-09	1,1	17,8	74
2017-08	<b>0,60</b>	13,2	53,6
2017-07	1	18,4	47,4
2017-06	<b>0,50</b>	16,6	77,2
2017-05	1,4	16,4	54,3
2017-04	2,6	16,8	61,7
2017-03	1,6	29,5	76,1
2017-02	1,5	31,5	76,8
2017-01	2,6	23,2	75,1
Moyenne 2017	1,53	<b>21,91</b>	68,57
2016-12	<b>0,5</b>	17,5	51,2
2016-11	2,1	28,1	75,3
2016-10	1,1	16,7	47
2016-09	<b>0,50</b>	12,3	40,7
2016-08	<b>0,60</b>	14,3	44,7
2016-07	1,3	12,4	38,5
2016-06	<b>0,6</b>	13,6	43,5
2016-05	1,6	19,3	44,6
2016-04	2,5	21,8	63,2
2016-03	4,6	31,6	76,3
2016-02	5,2	40,1	83,1
2016-01	1,6	37	79,5
Moyenne 2016	1,85	<b>22,06</b>	57,30
2015-12	2,9	33,6	69,8
2015-11	2,4	34,2	80,3
2015-10	1,9	17,2	55,8
2015-09	2,3	23,2	70,4
2015-08	1,8	15,3	69
2015-07	2,2	19	71,2
2015-06	<b>0,20</b>	<b>17,9</b>	61,1
2015-05	1,5	22	76
2015-04	<b>0,8</b>	21	69,6
2015-03	1,5	28,2	87
2015-02	2,2	30	76,7
2015-01	2,7	32,9	80,7
Moyenne 2015	1,87	<b>24,54</b>	72,30

mois	fc_minimum	fc_moyen	fc_maximum
	_eolien	_eolien	eolien
2014-12	1,4	30,6	79,3
2014-11	2,1	22,9	66,4
2014-10	<b>0,50</b>	18,9	78,7
2014-09	<b>0,30</b>	11,3	31,7
2014-08	<b>0,80</b>	15	58,8
2014-07	<b>0,90</b>	14,8	51,1
2014-06	2,3	15,5	57,3
2014-05	1,7	24,1	74
2014-04	<b>0,90</b>	17,5	52,3
2014-03	<b>0,60</b>	21,1	59,5
2014-02	9,7	44,9	79,3
2014-01	3,7	36	79
Moyenne 2014	2,08	<b>22,72</b>	63,95
2013-12	1	33,2	80,2
2013-11	3,2	31,1	75,5
2013-10	2,7	27	75,5
2013-09	1,3	16,5	72,6
2013-08	<b>0,70</b>	12,5	32,1
2013-07	<b>0,60</b>	15,1	48
2013-06	2,6	20,8	61,8
2013-05	2,1	20	56,4
2013-04	2,9	27	70,4
2013-03	3,5	23,8	62,1
2013-02	2,2	28,6	75,8
2013-01	3,6	23,5	77,3
Moyenne 2013	2,20	<b>23,26</b>	65,64
2012-12	7	40,9	82,4
2012-11	<b>0,80</b>	24,5	76,2
2012-10	<b>0,70</b>	24,7	62,6
2012-09	<b>0,90</b>	17,9	78,2
2012-08	<b>0,70</b>	17	67,6
2012-07	1,1	17,3	52,3
2012-06	3	19,9	62,6
2012-05	1,2	18,9	60,6
2012-04	2,5	31,7	82,6
2012-03	1,2	19,2	69,1
2012-02	2,5	23,8	63,7
2012-01	2,1	31,6	84,1
Moyenne 2012	1,98	<b>23,95</b>	70,17





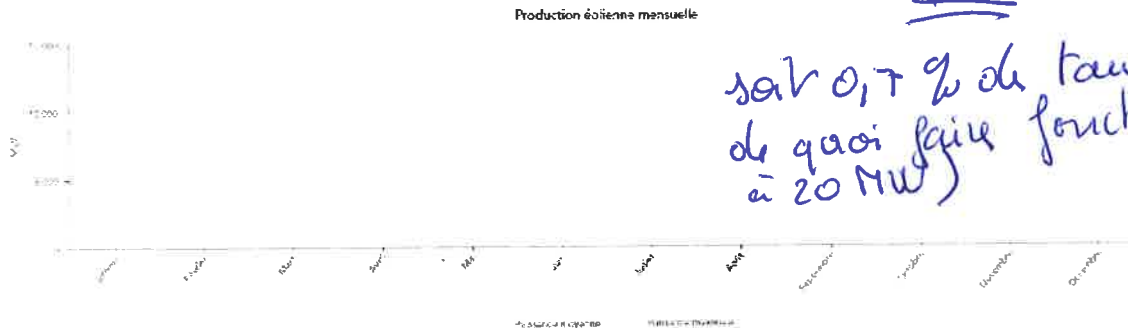
# Bilan Électrique 2020



## La production éolienne mensuelle

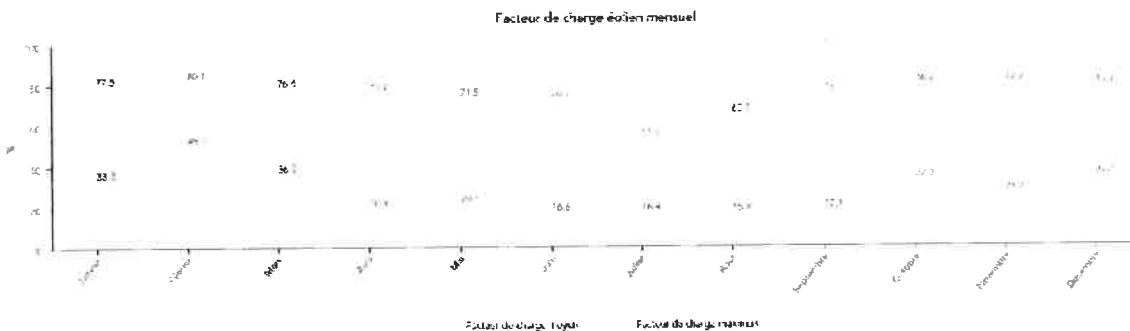
La production éolienne 2020 atteint son maximum le lundi 10 février 2020 à 18h avec une puissance de 13 409 MW. Cette puissance correspond à un facteur de charge de 72,5 %. Il s'agit d'un record historique.

Le minimum est atteint le 24 avril 2020 à 11h avec une puissance de 124 MW.



## Le facteur de charge éolien mensuel

Le facteur de charge éolien moyen s'établit à 26,35 % en 2020. Il est en hausse par rapport à 2019 (7 %).



III III

N° 1990

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

QUINZIÈME LÉGISLATURE

Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 5 juin 2019

**RAPPORT**

FAIT

AU NOM DE LA COMMISSION DES FINANCES, DE L'ÉCONOMIE GÉNÉRALE ET DU CONTRÔLE BUDGÉTAIRE SUR LE PROJET DE LOI, APRÈS ENGAGEMENT DE LA PROCÉDURE ACCÉLÉRÉE, de règlement du budget et d'approbation des comptes de l'année 2018 (n° 1947)

PAR M. JOËL GIRAUD,  
Rapporteur général  
Député

ANNEXE N° 18

**ÉCOLOGIE, DÉVELOPPEMENT ET MOBILITÉ DURABLES :**  
**ÉNERGIE, CLIMAT ET APRÈS MINES**  
**SERVICE PUBLIC DE L'ÉNERGIE**  
**FINANCEMENT DES AIDES AUX COLLECTIVITÉS POUR L'ÉLECTRIFICATION**  
**RURALE**  
**TRANSITION ÉNERGÉTIQUE**

Rapporteur spécial : M. JULIEN AUBERT  
Député

— 1 —

**SOMMAIRE**

Pages

**SYNTHÈSE****INTRODUCTION****PREMIÈRE PARTIE : L'EXAMEN DU PROJET DE LOI DE RÈGLEMENT**

- I. LE COMPTE D'AFFECTATION SPÉCIALE *TRANSITION ÉNERGÉTIQUE***
- II. LE PROGRAMME 345 *SERVICE PUBLIC DE L'ÉNERGIE***
- III. LE PROGRAMME 174 *ÉNERGIE, CLIMAT ET APRÈS MINES***
- IV. LE COMPTE D'AFFECTATION SPÉCIALE *FINANCEMENT DES AIDES AUX COLLECTIVITÉS POUR L'ÉLECTRIFICATION RURALE***

**SECONDE PARTIE : LE SOUTIEN FINANCIER APPORTÉ PAR L'ÉTAT AUX ÉOLIENNES****I. OBJECTIFS, ORGANISATION, RÉSULTATS ET PERSPECTIVES****A. LES OBJECTIFS ET LES MÉCANISMES DE SOUTIEN**

- 1. Les objectifs
- 2. Les mécanismes de soutien financier direct
- 3. Les mécanismes de soutien indirect

**B. LES RÉSULTATS ET LES PERSPECTIVES**

- 1. Les résultats
- 2. Les perspectives : les objectifs de la PPE

des années 2000 au titre de soutien direct à l'éolien (sous la forme des charges de service public de l'énergie) ;

- ⇒ 45 milliards d'euros supplémentaires correspondent à des dépenses relatives à des contrats en cours d'exécution (éolien terrestre, 23 milliards d'euros) ou conclus mais non encore honorés (éolien en mer posé, 22 milliards d'euros) ;
- ⇒ de 18,7 à 36 milliards d'euros supplémentaires correspondent à l'impact budgétaire des engagements à souscrire pour atteindre les objectifs du projet de PPE.

L'addition de ces différents soutiens directs représente de 72,7 à 90 milliards d'euros<sup>(179)</sup>. À titre de comparaison, le rapporteur rappelle que la Cour des comptes a estimé, en 2012, le coût de construction initial de l'ensemble du parc nucléaire français à 72 milliards d'euros (valeur 2010), soit environ 80 milliards d'euros (valeur 2019)<sup>(180)</sup>.

La comparaison est saisissante : d'un côté de 72 à 80 milliards d'euros ont été investis dans la construction initiale d'un parc nucléaire ayant assuré 71,7 % de la production électrique en 2018. De l'autre, de 72,7 à 90 milliards d'euros vont être investis pour une filière appelée à représenter 15 % au maximum de la production électrique en 2028.

Le rapporteur précise que ces dépenses concernent les seuls soutiens dont le coût est supporté par le budget de l'État et n'incluent pas les crédits dérogés par les collectivités territoriales pour favoriser l'accueil des projets éoliens sur leur territoire.

**Le coût du soutien direct à l'éolien est donc particulièrement élevé.**

Le rapporteur observe également que la structuration de ce coût est défavorable à l'État. À ce titre, il rappelle que la Cour des comptes, dans sa récente étude consacrée au soutien aux énergies renouvelables, a souligné que le montant des charges de service public de l'énergie est étroitement corrélé au prix du marché de l'électricité. L'État s'engage effectivement à garantir un niveau de rémunération reposant sur un critère (le prix de marché de l'électricité) qu'il ne maîtrise pas. La Cour en conclut que « c'est l'État qui prend le risque de prix » et non le producteur d'énergie renouvelable<sup>(181)</sup>.

Le rapporteur partage cette analyse et déplore que les contrats signés ne prévoient aucune clause de revoyure permettant d'ajuster le niveau de soutien de l'État à l'évolution des cours du marché de l'électricité. Depuis 2001, l'État s'engage à l'aveugle sur des montants aussi volatils qu'élevés. Cette situation ne saurait perdurer au regard du niveau des dépenses en cause.

#### b. Les coûts de soutien induits

Le déploiement des différentes énergies renouvelables (et pas seulement de l'éolien) modifie en profondeur l'architecture du système électrique français. Précédemment organisé autour de sites de production peu nombreux et pilotables, (les centrales nucléaires), celui-ci évolue vers une conception plus souple dans laquelle les sources de production décentralisées et intermittentes se multiplient (les énergies renouvelables). Ce changement est à l'œuvre et nécessite des aménagements importants liés, pour l'essentiel, à l'adaptation du réseau de transport et de distribution d'électricité.

S'agissant du réseau de transport, le président du directoire de RTE a indiqué récemment<sup>(182)</sup> qu'« au total, les coûts d'adaptation du réseau de RTE au nouveau mix énergétique seront de 2,1 milliards d'euros sur la période 2019-2022, dont 1,2 milliard pour l'éolien en mer. Les producteurs rembourseront 300 millions d'euros ; le reste sera répercuté sur les tarifs, donc sur les consommateurs, via le TURPE. »

Dans cet ensemble, la somme imputable à l'éolien en mer posé s'établit à 1,2 milliard d'euros<sup>(183)</sup> et celle à l'éolien terrestre représente une part non déterminée des 300 millions d'euros<sup>(184)</sup>. Le rapporteur précise que ces sommes couvrent uniquement la période 2019-2022 et ne permettent pas d'établir le coût supporté avant 2019 ni celui supporté après 2022. Ces sommes sont donc appelées à croître à la faveur du développement éolien. Le coût du raccordement d'un parc éolien en mer s'établit ainsi à au moins 300/400 millions d'euros par parc<sup>(185)</sup> et le projet de PPE prévoit au moins quatre parcs supplémentaires.

S'agissant du réseau de distribution, des coûts sont à la charge d'Enedis. Récemment, M. Antoine Jourdain, directeur technique de cette entreprise, a indiqué que « nous avons fait 4 milliards d'euros d'investissements l'année dernière. La part du renouvelable était de 239 millions d'euros et nous pensons doubler cette somme pour passer à plus de 500 millions d'euros par an »<sup>(186)</sup>.

Le réseau électrique français doit également être de plus en plus interconnecté au réseau électrique européen pour gérer notamment l'intermittence croissante de la production imputable aux énergies renouvelables<sup>(187)</sup> : sept pays limitrophes sont aujourd'hui connectés au réseau national au moyen de 50 interconnexions<sup>(188)</sup>. Les travaux correspondants représentent une charge annuelle estimée à 230 millions d'euros<sup>(189)</sup> pour RTE dont une part non déterminée est imputable au secteur éolien.

D'autres coûts indirects, plus ou moins importants doivent être mentionnés, sans pouvoir être chiffrés.

À court terme, plusieurs types de coûts sont identifiables :

- Le ministère des armées a par exemple développé un outil spécifique de modélisation (DEMPERF, DEMonstrateur de Perturbations des Éoliennes sur les Radars Électromagnétiques) pour mesurer la contrainte exercée par l'implantation d'éoliennes sur la performance des radars de la défense<sup>(190)</sup>.
- L'implantation d'éoliennes peut avoir un effet négatif sur l'activité économique de certains secteurs, notamment – pour l'éolien en mer – sur l'industrie de la pêche côtière<sup>(191)</sup>.
- L'implantation d'éoliennes est susceptible d'avoir un effet dépréciatif sur le marché immobilier local. Si des controverses existent sur le sujet, plusieurs arrêts rendus

A ajouter que ce parc éolien est fréquemment à l'arrêt quasi complet moins de 1% de temps de charge.

|||

|||

Reçu le 10/02/22

Envoyé en préfecture le 14/10/2021  
Reçu en préfecture le 14/10/2021  
Affiché le \_\_\_\_\_  
ID : 060-216006551-20210708-272021-DE

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DE

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE  
*vendeuil-caply*

## DATE DE CONVOCATION

01 Juillet 2021

L'an deux mil vingt et un, le 08 Juillet à dix-neuf heures trente.

## DATE D'AFFICHAGE

01 Juillet 2021

**Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur MENARD Guillaume, Maire.**

## NOMBRE DE CONSEILLERS

EXERCICE 9  
PRESENTS 9  
VOTANTS 9

### **Etaient présents :**

M. LE CONTE Bernard, TILLIER Jean, VAN ACKER Marc,  
JOLY Benoît, PARIZE Jérôme, Mmes OLIVIER Brigitte,  
OPERON Martine, CAZIER Anick.

**Formant la majorité des membres en exercice.  
Madame OPERON Martine a été élue Secrétaire.**

## **OBJET : DEVELOPPEMENT DE L'EOLIEN SUR LE TERRITOIRE ET ALENTOURS DE VENDEUIL-CAPLY**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu le titre 1<sup>er</sup> du livre V du Code de l'Environnement relatifs aux installations classées pour la protection de l'environnement,

Vu le document d'analyse de la saturation visuelle liée à l'implantation de projets éoliens en région Hauts-de-France établi par la DREAL en mai 2021, (cf extraits de document : page 5/13 à 8/13 cartes indices)

Considérant les précédentes délibérations (6 mars 2020, 8 juillet 2021) où l'assemblée a émis un avis défavorable à des demandes d'autorisations d'exploiter un parc éolien,

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

**CONFIRME un avis défavorable à tout développement éolien sur le secteur pour différentes raisons (saturation visuelle sur le secteur et dégradation du paysage, nuisances lumineuses nocturnes, enjeux économiques et financiers incertains, pas d'enjeux écologiques, menaces pour la biodiversité...)**

**S'OPPOSE à l'unanimité et dès à présent, à toute nouvelle demande d'autorisation d'exploiter un parc éolien et toute extension de parc éolien situé dans un rayon géographique de 20 km.**

Fait et délibéré en séance,  
A VENDEUIL-CAPLY, le 08 juillet 2021,  
Extrait certifié conforme,

**M. MENARD Guillaume**  
Le Maire de  
Vendeuil-Caply



**MAIRIE DE PUIITS LA VALLEE**  
1, Rue du Château. 60 480  
Tél : 03.44.80.45.56  
Fax : 03.44.46.82.51  
Email : [mairie.puitslavallee@orange.fr](mailto:mairie.puitslavallee@orange.fr)

Puits la Vallée, le 02 Février 2022

*Reçu le 10/02/22  
du [illegible]  
Moussac / B. V. M.*

Mr GAUDEFROY Dominique,  
Maire

A

Monsieur Le Commissaire-Enquêteur

Objet : Parc Eolien Oise 1

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Je vous informe que mon avis est défavorable sur le projet cité en référence et cela compte tenu des conséquences sur l'environnement ; notre secteur étant particulièrement chargé d'éoliennes.

Je vous remercie de bien vouloir le consigner à l'enquête publique.

Veillez agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, mes sincères salutations.

**Le Maire**

**Dominique GAUDEFROY**



Reçu le 10/02/22  
en présence  
de Monsieur / Madame

Le Mesnil Saint Firmin, le : 04/02/2022

Monsieur Philippe GHEERAERT  
Maire de la Commune de Le Mesnil St Firmin

A

M. LEGLEYE Philippe  
Commissaire enquêteur  
Commune de Montreuil-sur-Brèche  
Rue de l'église  
60840 Montreuil-Sur-Brèche

**Objet : Avis enquête Publique Parc éolien du Bel-Hérault.**

Monsieur,

Par la présente, je souhaite vous exposer la position de la commune de Le Mesnil Saint Firmin sur le sujet du développement éolien sur notre territoire.

En premier lieu, l'impact de ces installations nécessitent que leur implantation se fasse en concertation avec les habitants et les élus des territoires concernés, au 1<sup>er</sup> rang desquels les maires.  
Aujourd'hui, les projets d'éoliennes peuvent être décidés et aboutir sans l'approbation des élus des zones d'implantation. Les maires peuvent ainsi se voir « imposer » des permis de construire pour ces structures.

Cette situation est d'autant plus problématique que le développement de l'éolien s'est réalisé de manière non coordonnée et non concertée ces dernières années. On assiste à des concentrations excessives d'éoliennes dans certaines parties de notre territoire proche (Breteuil/Ansauvilliers/Bonvillers/Royaucourt/Crèvecœur-le-Grand/Francastel/Grandvilliers...) au détriment de la qualité de vie des populations sans omettre l'impact sur le territoire de la Somme.

La prolifération des installations éoliennes se concentre en majorité dans les hauts-de-France entraînant progressivement la dévalorisation des paysages. Les retombées économiques pour les communes demeurent moindres en comparaison des désagréments supportés : pollution lumineuse et acoustique, impact sur le foncier, menaces pour la biodiversité.

Le conseil Municipal a d'ailleurs émis, en juillet 2020, un avis défavorable au projet éolien de Rocquencourt-Sérévillers pour ces motifs.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire,

GHEERAERT Philippe



N°3



Ma contribution a été admise hier  
par mail à l'admission régulière sur l'avis  
préférentiel en 3 mois, séparé

- participation argumentée de 44 pays
- 12 mois en Annexe

pièces ou j'ai mon  
opposition au projet  
de Bel Herault

A. W

Nathalie Laurent  
6360 Calhaux

N°4

D'écologie, agricole, ou "écologie" beaucoup de budget  
pour fournir trier d'électrisme, Par la même occasion  
Perdre de l'écologie indépendance énergétique. M. de Jours, 10/02/22

N°5

Je confirme mon avis négatif sur l'implantation  
de machines sur ces 3 communes.

P. Martini

10/02/2022

N°6

Avis tout à fait négatif sur l'ajout d'éoliennes,  
- Bde Bardus 10/02/2022 - Cattaopardu

5<sup>es</sup> et dernière permanence du COMITÉ ENQUÊTEUR  
le Jeudi 10 Février 2022

de 16<sup>h00</sup> à 19<sup>h00</sup>

R.A.S.

10 visiteurs  
+ 6 observations / registre  
+ 4 lettres

ph. Lesclapart



Le Jendredi 10 Février 2022 à 19<sup>h00</sup> heures

Le délai d'enquête étant expiré,

je, soussigné(e), M<sup>r</sup> Philippe LESLOYE COYSSANGE ENQUÊTEUR

déclare clos le présent registre qui a été mis à la disposition du public pendant 33 jours consécutifs,

du Mercredi 8 Janvier 2022 au Jendredi 10 Février 2022

de \_\_\_\_\_ heures à \_\_\_\_\_ heures

et de \_\_\_\_\_ heures à \_\_\_\_\_ heures

Les observations ont été consignées au registre par 6 personnes (pages n<sup>os</sup> 2 à 3).

En outre, j'ai reçu 4 lettres ou notes écrites qui sont annexées au présent registre :

1. - Lettre en date du 10 Février 22 de M. Antoine ANQUET

2. - Lettre en date du 10 Février 22 de M. Bernard ~~LE~~ LE CONTE

3. - Lettre en date du 02 Février 22 de M. Dominique SAUDEFROY Maire de PORTS-LA-VALLÉE

4. - Lettre en date du 04 Février 22 de M. Philippe SNEGRAERT Maire de MESNIE-SF-FILVIN

5. - Lettre en date du \_\_\_\_\_ de M. \_\_\_\_\_

signature

Ph. LESLOYE